

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025

Nombre de délégués en exercice : 83

L'an deux mil vingt-cinq, le dix huit décembre, le Conseil Communautaire, également convoqué, s'est réuni à FALAISE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués présents : 60

Pouvoirs : 8

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail le 10 décembre 2025.

Monsieur Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom	Présent	Absent	A donné pouvoir à	SUPPLAENT - Nom	Prénom	Présent
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent			LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGE	GALLET	Jean-Louis	Présent			DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente			D'HAUTEFUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne			Pouvoir à LEBOUQC Jean-Yves	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente			FOUCAULT	Joël	
BONS TASSILY	CATEAU	Olivier	Présent			GORAK	Jacky	
CORDEY	BISSON	Roger		Absent		BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc		Absent		DUBOURGUAISS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent			DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel	Présent			MOISAN	Angélique	
EPANEY	DUGUEY	Bruno	Présent			ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent			DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent			CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent					
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent					
FALAISE	LE VAGUEREE-MARIE	Cécile	Présente					
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent					
FALAISE	PERCHERON	Gwenaelle			Pouvoir à GRACIA Fabrice			
FALAISE	DAGORN	Grégoire		Absent				
FALAISE	CANONNE	Magali	Présente					
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte			Pouvoir à CANONNE Magali			
FALAISE	LEBAS	Jean-Marc	Présent					
FALAISE	PETIT	Sandrine			Pouvoir à RICHARD Bastien			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent					
FALAISE	DUVAL	Sonia		Absente				
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente					
FALAISE	RICHARD	Bastien	Présent					
FALAISE	BOULIER	Bruno	Présent					
FALAISE	DEWAELE	Clara			Pouvoir à MESNIL Jean-Philippe			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc			Pouvoir à DEWAELE Kévin			
FALAISE	MARTIN	Béatrice		Absente				
FALAISE	SOBECKI	Loïc		Absent				
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie		Absente				
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent			MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric		Absent		OUIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	CATHERINE	Sabrina	Présente			GUILLOT	Laurent	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente			PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	Présent			LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOQUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente			SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent			CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent			NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André		Absent		CARUHEL	Jérôme	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Présent			ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques			Pouvoir à REUSSNER Edouard	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien		Absent		KIPRE	Théodore	
LES MOUTIERS EN AUGE	POURRIT	Alain	Présent			SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent			GABRIEL	Odile	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent			SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain		Absent		CAHOURS	Michel	
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent			MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIĘSZCZYK	Jean-René	Présent			DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGE	RIOT	Michaël		Absent		MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent			DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent			SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	Présent			SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine				ANQUETIL	Maryline	Présente
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel				GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques	Présent			GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne		Absente				
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent		Pouvoir à MAUNOURY Maryvonne			
POTIGNY	KEPA	Gérard						
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	Présente					
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent					
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie		Absent				
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Nelge	Présente					
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente					
ROUVRES	AMBALD	Jean-Louis		Absent		HEUZE	Xavier	
SAINTE GERMAIN LANGOT	BURON-LEDARD	Nadège	Présente			KLEIN	Pascal	
SAINTE MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent			LEVAILLANT	Yann	
SAINTE PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent			BOURY	Marie-Françoise	
SAINTE PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent			DELAUNAY	Stéphane	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent			DANNEVILLE	Julien	
SOULANGY	POUPARD	Philippe				GASNIER	Marie-Noëlle	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent				Elisabeth	Présente
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente			LECOMTE	Cyril	
USSY	DELILE	Éric	Présent			CRESPIN	Estelle	
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente					
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent			SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent			PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent			ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent			VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	Présent			BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck				LEFEVRE	Pascal	Présent

RESSOURCES HUMAINES – RECRUTEMENT DE DEUX VACATAIRES

Le Conseil communautaire,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 4 décembre 2025 ;
- Considérant l'absence d'un agent à l'école de musique et le départ d'un agent de l'école de musique ;
- Considérant la nécessité de palier à ces absences ;
- Considérant qu'il s'agit d'un acte déterminé et ponctuel à caractère discontinu et qui sera rémunéré après service fait ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 68
	Pour : 68
	Contre : 0

- **DECIDE** le recrutement d'un vacataire pour assurer l'enseignement de la trompette au sein de l'école de musique à compter du 02 janvier 2026 et jusqu'au retour de l'agent remplacé ;
- **DECIDE** le recrutement d'un vacataire pour assurer l'enseignement de percussion au sein de l'école de musique à compter du 02 janvier 2026 et jusqu'à l'arrivée de l'agent permanent ;
- **FIXE** la rémunération à la vacation qui interviendra, après service fait sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 11,88 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier.
- **S'ENGAGE** à imputer les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois créés au budget au cours duquel ils seront constatés.

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : **23 DEC. 2025**
Et de la publication électronique le : 30/12/2025

Le Président
Jean-Philippe MESNIL

